

## **REGLEMENT DU JEU CONCOURS**

### **« Un an de produits Dr Pierre Ricaud à gagner valeur totale de 10.000€ »**

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé en France par Laboratoire de Dermocosmétique Active Dr. Pierre Ricaud, Société par Actions Simplifiées au capital de 192 694,65 €, ayant son siège social au 12/14 Rond-point des Champs-Élysées, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 868 848. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions générales de vente du Site. Le jeu se déroulera en France 01/07/2019 de 00h00 au 31/07/2019 à 23h50.

#### **ARTICLE 1 : ACCES AU SITE DEFINITIONS**

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « Un an de produits Dr Pierre Ricaud à gagner ».

« **Participant** » ou « **vous** » : la personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu ;

« **Site** » : site web accessible à l'adresse URL suivante : [www.ricaud.com/fr-fr/](http://www.ricaud.com/fr-fr/)

« **Société organisatrice** » ou « **nous** » : Laboratoire de Dermocosmétique Active Dr. Pierre Ricaud

#### **ARTICLE 2 : DUREE**

Le Jeu se déroulera du 01/07/2019 de 00h00 au 31/07/2019 à 23h50. Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais par un email.

#### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes majeures et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et en Allemagne et ayant validé une commande sur le site, du 01/07/2019 de 00h00 au 31/07/2019 à 23h50. Une seule participation par foyer est autorisée (même adresse postale et/ou e-mail).

Ne peuvent pas participer : (1) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (2) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal).

La participation s'effectue exclusivement via le Site. Les participants peuvent choisir de participer en remplissant le formulaire simplifié d'inscription ou via leur compte facebook.

Votre participation ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été accomplies :

- Participation au jeu via le site en remplissant le formulaire d'inscription simplifié dont les champs obligatoires sont les suivants : genre, nom, prénom, adresse email, acceptation du règlement du Jeu, en cochant l'opt-in dédié et de la réception des newsletters Dr Pierre Ricaud à l'adresse communiquée en cochant l'opt-in dédié.

Ces informations sont obligatoires pour participer et recevoir les lots mis en jeu.

De manière facultative, le participant pourra communiquer sur ce même formulaire, sa date de naissance. Une fois le formulaire d'inscription validé, le participant sera redirigé vers la homepage Dr Pierre Ricaud.

Une fois que le jeu est terminé 12 gagnants seront tirés au sort au plus tard le 31/08/2019.

Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au jeu.

#### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU**

Un tirage au sort sera réalisé parmi les participants afin de déterminer douze (12) gagnants (Il y aura 7 gagnants en France et 5 en Allemagne) du 01/07/2019 de 00h00 au 31/07/2019 à 23h50. Les gagnants seront tirés au sort via l'outil Spread au plus tard le 31/08/2019.

Les gagnants qui seront tirés au sort, gagneront 12 mois de produits Dr Pierre Ricaud, soit chaque mois un lot de 3 produits de la marque Dr Pierre Ricaud dont 1 produit visage, 1 produit corps et 1 produit maquillage. Tous les lots ensemble ont une valeur totale de 10.000€.

Les gagnants seront informés de leur gain par courrier postal ou par email dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date du tirage au sort. Nous ne serons pas tenus d'attribuer le lot, si le gagnant (1) ne confirme pas son adresse par le retour du courrier postal ou de l'email dans les 30 jours, (2) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (3) ne s'est pas conformé au présent règlement.

#### **ARTICLE 5 : DOTATIONS**

Les gagnants tirés au sort recevront 36 produits, soit 3 produits par mois (1 produit visage, un produit corps, 1 produit maquillage). Chaque lot contient 3 produits présélectionnés (susceptible de changements et non-contractuelle en fonction des stocks et disponibilités).

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif et est susceptible de variation.

Les gagnants seront informés de leur gain par courrier postal ou par email dans un délai maximum dans les 30 Jours à compter de la date du tirage au sort. Si le gagnant (1) ne confirme pas son adresse par le retour du courrier postal ou de l'email dans les 30 jours, (2) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (3) ne s'est pas conformé au présent règlement, la dotation pourra être attribuée à un gagnant suppléant désigné dans les mêmes conditions que celles définies ci-dessus ou à une œuvre de bienfaisance reconnue.

#### **ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les informations à caractère personnel sont traitées par le Laboratoire de Dermocosmétique Active Dr Pierre Ricaud à des fins de gestion de la relation client et de prospection. Sauf opposition de votre part, le Laboratoire de Dermocosmétique Active Dr Pierre Ricaud peut être amenée à communiquer ces informations à ses partenaires afin de permettre aux participants de recevoir leurs offres.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier électronique, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à l'adresse suivante : Dr Pierre Ricaud, Centre de Relation Clientes, 2 rue de Metz 57800 Freyming Merlebach - FRANCE.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale par Laboratoire de Dermocosmétique Active Dr Pierre Ricaud, sauf opposition de votre part en écrivant à l'adresse ci-dessus.

Enfin, si vous êtes le gagnant, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom et éventuellement votre photo pendant une durée d'un an.

#### **ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais de participation par Internet, de demande de remboursement et de demande de règlement seront remboursés sur demande écrite adressée pour la France à Dr Pierre Ricaud, Centre de Relation Clientes, 2 rue de Metz 57800 Freyming Merlebach - FRANCE, sur la base forfaitaire :

- d'un courrier affranchi au tarif lent en vigueur (poids inférieur à 20g)
- du temps de connexion nécessaire pour la consultation et la validation de la page web " Gagnez 1 AN de produits de beauté estimé à 8 minutes, au tarif maximum proposé par les opérateurs, par minute et hors abonnement (justificatif de la connexion internet à fournir).

#### **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE**

Nous ne pouvons être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

#### **ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 10.

Dans l'hypothèse où une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

#### **ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le Règlement complet est déposé chez Maître THIRY ; Huissier de justice à Josselin; BP 35; Josselin 56120 (France). Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de la Société Organisatrice, à l'adresse suivante : Service Clientèle Dr Pierre Ricaud, Centre de Relation Clientes, 2 rue de Metz 57800 Freyming Merlebach - FRANCE.